



## Décision du Directeur

N° 21-2021

portant délégation de signature pour la direction du site de  
La Coralline

Royan, le 5 juillet 2021

Le Directeur du Centre Hospitalier Royan-Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et de la Famille, notamment l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique – 6ème alinéa,
  - Vu la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
  - Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
  - Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des Etablissements Publics de Santé et notamment les articles D. 6143-33 ; D.6143-34 et D. 6143-35,
  - Vu le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statuts particuliers des grades et emplois des personnels de direction,
  - Vu l'arrêté de l'ARS du 18 juin 2021, nommant **Madame Laurence COULOUDOU, Directrice générale par intérim** du Centre Hospitalier Royan-Atlantique,
  - Vu l'avenant n° 4 au contrat de travail à durée indéterminée, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, nommant Madame Gaëlle POGET-SABOURAUD en qualité Directrice à La Coralline, site du Centre Hospitalier Royan-Atlantique,
  - Vu la décision d'affectation de Madame Gaëlle POGET-SABOURAUD, Directrice Adjointe déléguée à la Direction du site de La Coralline à Le Gua, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Considérant que la gestion de cette structure nécessite qu'elle soit accompagnée d'une délégation de signature concordante lui permettant d'assurer pleinement, et en toutes circonstances, ses missions,
- Considérant l'organigramme de l'établissement au 5 juillet 2021

-----

DECIDE :

### Article 1 :

**Madame Gaëlle POGET-SABOURAUD, Directrice adjointe déléguée**, en charge de la Direction du site de La Coralline situé à Le Gua, reçoit, dans le cadre de cette affectation et des missions qui lui ont été confiées, délégation de signature pour tout **courrier d'ordre général** relatif au fonctionnement quotidien du Centre de Gériatrie La Coralline à Le Gua, dont elle a la charge.

Dans le cadre des **budgets alloués annuellement** par les autorités de tutelle, et dont l'élaboration et le suivi sont désormais placés sous sa responsabilité déléguée, en concertation étroite avec la Direction des ressources budgétaires et financières du Centre Hospitalier Royan-Atlantique, Madame Gaëlle POGET-SABOURAUD pourra décider des dépenses qui lui semblent nécessaires au bon fonctionnement de La Coralline, en lien avec les directions fonctionnelles concernées et dans le respect des autorisations des crédits budgétaires accordées par titres de dépenses.

Au regard des **effectifs autorisés et budgétés** dans le cadre des conventions tripartites et dans le respect des crédits alloués au titre 1, délégation lui est donnée, en concertation étroite avec la Direction des Ressources Humaines, pour apprécier les recrutements nécessaires à la continuité, la sécurité et la qualité des soins. Les décisions de recrutement de toute nature et tout statut restent de la compétence de la Directrice générale par intérim du Centre Hospitalier Royan-Atlantique.

L'ensemble du personnel du Centre de Gérontologie de La Coralline est placé sous sa responsabilité déléguée, y compris les sanctions de groupe 1 et hors réunion du conseil de discipline et des procédures concomitantes.

Les formalités administratives liées à ces décisions sont assurées directement par le Service des Ressources Humaines.

Madame Gaëlle POGET-SABOURAUD a, par ailleurs, toute compétence pour initier, en concertation étroite avec les médecins de la structure placée sous sa responsabilité déléguée, **les demandes de mesures de protection de justice : tutelles, curatelles, sauvegardes justice.**

Madame Gaëlle POGET-SABOURAUD reçoit délégation pour les **décisions d'admission dans les unités d'hébergement** placées sous sa responsabilité déléguée.

Elle est compétente pour la signature de tous les documents internes faisant suite à une décision d'admission : contrat de séjour, règlement intérieur, mais aussi tout courrier en lien avec la prise en charge et le séjour d'un résident au sein du Centre de Gérontologie de La Coralline.

#### Article 2 :

La décision n°03/2020 du 1<sup>er</sup> janvier 2020 est annulée.

Laurence COULODOU  
Directrice générale par intérim



#### Copie à :

- *L'intéressée*
- *Directions fonctionnelles intéressées*
- *M. le Chef de service Comptable de la Trésorerie de Royan*
- *Original dossier délégation de signature*



## Décision du Directeur

N° 21-2021

portant délégation de signature pour la direction du site de  
La Coralline

### Modèle de signature

relative à la délégation de signature n° 21/2021 du 5 juillet 2021

**Madame Gaëlle POGET-SABOURAUD**  
Directrice adjointe déléguée